



TARIFS au 1^{er} JUILLET 2025

Dans le cadre de l'expérimentation nationale prévue par l'article 79 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024

Décret n°2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation

COÛT DE LA PENSION PAR MOIS

	Hébergement	Participation FGU	Prix/journée	Sur 30 jours	Sur 31 jours
+ 60ans	73.29 €	6.10 €	79.39 €	2 381.70 €	2 461.09 €
- 60 ans	91.26 €	6.10	97.36 €	2 920.08 €	3 018.16 €

La participation au Forfait Global Unique de 6,10 € TTC par jour pourra être prise en charge via l'aide sociale du Département le cas échéant.

RAPPEL ET INFORMATIONS

TARIFICATION DES ABSENCES

En cas d'absence pour hospitalisation supérieure à 72 heures et jusqu'au 30^{ème} jour d'hospitalisation, le montant du Forfait Hospitalier Journalier sera déduit, **soit 20 € par jour au 1^{er} Janvier 2023.**

Au-delà du 30^{ème} jour les frais d'hébergement sont facturés intégralement.

Lors du départ du résident, la facturation court jusqu'à la date de l'état des lieux sortant.

ARS des Pays de la Loire – Juillet 2025

FORFAIT GLOBAL UNIQUE

Un forfait global unique (FGU) - pris en charge par l'ARS

Ce FGU regroupe les soins médicaux, paramédicaux et l'accompagnement à l'autonomie. Il ne vous sera pas directement facturé, sauf pour une **participation forfaitaire quotidienne de 6,10 € TTC** par jour en 2025.

Il s'agit d'un montant fixe, identique pour tous – quel que soit le GIR (Groupe Iso-Ressources) - et révisé chaque année par arrêté interministériel.

Cette participation pourra être prise en charge via l'aide sociale du département le cas échéant.

HEBERGEMENT

Un tarif relatif aux prestations d'hébergement, à votre charge

Ce tarif reste inchangé dans son principe, aucune augmentation ne sera appliquée.

Il couvre l'accueil, la restauration, le logement, l'entretien des locaux, l'animation, etc. Comme auparavant, une demande d'aide sociale peut être effectuée si vos ressources sont insuffisantes.